

# Le mois

---

## Du confinement au traçage, quelle gestion spatiale de la pandémie ?

---

Christophe Mincke

L'actuelle pandémie de Covid-19 nous amène, ou devrait nous amener, à une réflexion sur de nombreux aspects de notre société, allant du financement des soins de santé à notre dépendance économique aux échanges internationaux, en passant par notre rapport à l'espace ou au savoir scientifique. Ces divers aspects ont fait l'objet du numéro spécial que *La Revue nouvelle* a consacré à la crise en cours (n° 3/2020) et, notamment, la question du rapport à l'espace et à la mobilité y a été abordée dans deux articles.<sup>1</sup> Il me semble cependant utile de poursuivre la réflexion, notamment à l'occasion des tentatives de déconfinement.

Nous sommes en effet (peut-être) en passe de glisser d'un mode de gestion par le cloisonnement à un autre, fondé sur la traçabilité. Ce faisant, il me semble que nous rejouerions une partition qui a bercé les dernières décennies, indiquant une modification substantielle de nos rapports à l'espace-temps et à la mobilité et la nécessité d'une politisation de ces questions.

## Une gestion par la frontière

Lorsque s'est précisée la menace de pandémie, des mesures très classiques ont été prises : la Chine a isolé certaines de ses régions, des restrictions ont été instaurées en matière de déplacements internationaux, les entreprises et les écoles ont été fermées, les citoyens ont été confinés chez eux avec plus ou moins de sévérité d'un pays à l'autre. Voilà notre espace à nouveau quadrillé de ces frontières que nous avons cherché, des décennies durant, avec application, à démanteler : celles entre les États sont fermées, les portes de nos maisons sont fermées, des zones de circulation sont définies, la contenance des magasins est strictement limitée, les homes pour personnes âgées sont isolés du reste de la société, etc. Que reste-t-il de nos rêves de libre circulation ?

Dans ce cadre, l'expérience du confinement à domicile est certainement la plus radicale, puisqu'elle implique un compartimentage généralisé de la société, sur la base des cellules familiales. Privés des motifs habituels de déplacement – le travail, l'école, la consommation, les loisirs – les citoyens ont été sommés de se calfeutrer chez eux, sauf impérieuse nécessité. Voilà que, dans une société faisant la part belle aux recompositions familiales, à la labilité des liens entre individus et à la multiplicité des lieux d'établissement, le domicile familial redevenait central, sauf pour quelques populations vivant une exclusion sociale extrême, comme les sans-papiers et les sans-abris. La frontière ainsi réinstaurée est celle qui distingue le domicile de l'extérieur, mais aussi les membres de la cellule familiale du reste de la société.

Nous y voyons le signe particulièrement flagrant d'une rupture d'avec l'idéal mobilitaire<sup>2</sup>, cette norme sociale fondée

---

1 | De Sutter L., « Logistique des pandémies », *La Revue nouvelle*, n° 3/2020, p. 18-22, <https://cutt.ly/tydVUr5> ; Mincke Chr., « Covid-19, la société malade de la mobilité », *La Revue nouvelle*, n° 3/2020, p. 8-17, <https://cutt.ly/9ydVIPX>.

2 | Mincke Chr., « Covid-19, la société malade de la mobilité », *op. cit.*, <https://cutt.ly/9ydVIPX>.

sur l'idée que la mobilité est un bien en soi. Là où nous étions encouragés à bouger sans cesse au nom de la fécondité du mouvement (pour les travailleurs, pour les étudiants, pour les enfants, pour les chômeurs, pour les chercheurs, pour les personnes âgées, etc.), là où il nous fallait aller voir ailleurs, déménager, soulever de la fonte, courir le weekend, changer de profession, ouvrir les frontières de notre famille, nous proclamer citoyens du monde, soudain, il nous est enjoint de ne plus sortir de chez nous et de ne plus entrer en contact (physique) avec quiconque d'étranger à notre cercle familial le plus restreint. Particulièrement emblématique, sans doute, est l'autorisation de déplacement que les Français se voient obligés à remplir avant chaque sortie. Désormais, la mobilité est suspecte et requiert une justification.

### Une gestion par le réseau

Pourtant, alors que le confinement n'est vieux que de quelques semaines, que notre savoir sur le virus et sa propagation reste mince, que nous ne disposons toujours d'aucun mode de défense contre lui, que, tout compte fait, peu de temps a passé au regard des cycles d'évolution des pandémies, de nombreuses voix se font entendre pour réclamer un déconfinement. L'argument majeur est essentiellement économique : il faut redémarrer les innombrables activités dépendant de notre libre circulation.

Pourtant, il semble que les experts qui conseillent le Conseil national de sécurité (CNS) pensent qu'il est trop tôt pour entamer un déconfinement progressif. Nous n'avons en effet que peu de moyens pour nous prémunir d'une nouvelle flambée de l'épidémie.

C'est pourquoi il n'est pas question d'ouvrir les portes et de laisser chacun aller et venir à sa guise, mais plutôt de proposer un phasage et une maîtrise des mobilités à nouveau autorisées. Cela

implique notamment la proposition de contremodèles de gestion de la contagion s'opposant à celui du confinement.

L'idée est qu'au lieu d'isoler chaque personne au sein de petites unités familiales, il devrait être possible de la suivre à la trace, pour détecter les potentielles contagions. Diverses propositions sont actuellement élaborées voire en cours d'usage : l'utilisation des données des opérateurs téléphoniques pour suivre le taux de respect du confinement<sup>3</sup>, la mise en place de centres de traçage visant à cartographier, avec l'aide des malades, les contacts qu'ils ont eus, afin de prévenir les personnes potentiellement contaminées et, enfin, la création d'applications de traçabilité pour smartphones, constituant la version automatisée du dispositif de traçage précité<sup>4</sup>. En gros, il s'agirait de permettre aux téléphones de se parler au moyen du Bluetooth, un mode d'échange de données à faible distance, et d'échanger par ce moyen des codes anonymes générés aléatoirement à intervalles réguliers. Deux téléphones s'étant croisés garderaient ainsi en mémoire les codes qu'ils ont émis et ceux qu'ils ont reçus, deux téléphones contenant la même paire de codes indiqueraient qu'ils se sont croisés. Lorsqu'une personne déclarerait la maladie, tous ceux qui ont croisé sa route au cours de sa période de contagiosité seraient avertis par le signalement à l'application des codes aléatoires émis pendant cette durée<sup>5</sup>.

3 | Ce type de système a largement été utilisé, en Belgique, mais aussi, par exemple, en Espagne. Challand R., « Contre le coronavirus, l'Espagne va aussi utiliser les données de géolocalisation des citoyens - Les Numériques », *Les Numériques*, 30 mars 2020, <https://cutt.ly/QydBRiR>.

4 | Benayad M., « Une application de traçage prend tout doucement forme : "Nous essayons de cartographier l'étendue de la pandémie" », *La Libre Belgique*, 29 avril 2020, sect. belge, <https://cutt.ly/8ydBTL4>.

5 | Pour une présentation de ces systèmes et de leurs dangers potentiels, voyez Bonnetain X. et al., « Le traçage anonyme, dangereux oxymore. Analyse de risques à destination des non-spécialistes », 21 avril 2020,

En fonction d'une analyse des risques pour chacune des personnes concernées, des mesures de mise en quarantaine pourraient ainsi être décidées.

Dans ses principes, ce système est semblable à bien d'autres, comme celui qui, depuis la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine, règle la traçabilité des animaux d'élevage, de leur viande et de leurs sous-produits. Si une analyse venait à conclure qu'un animal a été infecté par un agent pathogène dangereux, le système de traçabilité permettrait d'identifier l'ensemble des animaux ayant été à son contact et tous les lots de produits en étant issus. À nouveau, une évaluation des risques permettra alors de décider de mesures d'abattage, de destruction ou de lutte contre l'agent pathogène.

Le principe est simple : prendre la décision d'enregistrer en continu un nombre important de données (comme toutes les intersections de trajectoires de personnes, par exemple), sans savoir a priori si elles seront utiles, et interroger les bases ainsi préconstituées lorsque survient un événement déclencheur, comme un diagnostic médical donné. Il est bien évident que ces systèmes dépendent fortement de notre capacité technologique à enregistrer en continu, à stocker une masse importante de données et à les partager de manière fluide.

L'ambition d'un tel système n'est donc pas de maîtriser les mouvements des individus, mais bien d'en gérer les conséquences. L'espace n'est plus, donc, une étendue préalablement quadrillée par les murs des maisons, les portes des maisons de retraite, des zones d'exclusion, des périmètres de déplacement, etc. et dans laquelle les individus voient leurs mobilités restreintes. Il n'est plus qu'une étendue indéfinie parcourue en tout sens. Qu'importe que l'intersection

problématique ait lieu dans un autobus ou dans un magasin, au bureau ou sur un trottoir : il n'y a plus à proprement parler de lieux. Ce que fait ce système, c'est cartographier en continu le réseau de nos relations. Il ne s'agit pas de prédire nos mouvements et croisements, mais bien de les garder en mémoire en tant que réseau, abstraits de tout rapport au territoire lui-même. Comptent avant tout les intersections et leur durée, les lieux n'étant que secondaires, même si on peut concevoir que passer une heure ensemble ne présente pas les mêmes dangers en plein air et dans une voiture. Ce n'est par ailleurs que rétrospectivement qu'une situation de danger peut être identifiée et mener à une mise en quarantaine, alors que le confinement se fonde sur appréciation a priori du danger lié à une mobilité donnée.

### **Le cout de la mobilité**

Si nous avons pu dire que l'actuelle pandémie interrogeait notre rapport à la mobilité en pointant son cout et ses dangers, et qu'en cela elle devait nous inciter à repenser aux justifications du mouvement et à reconsidérer l'idée que la mobilité est un bien en soi, les systèmes de traçabilité sont la réponse du berger à la bergère. Il s'agit de faire baisser le cout, épidémiologique, de la mobilité pour pouvoir continuer de bouger autant que possible et maintenir notre considération de la mobilité comme un bien en soi.

Les systèmes de traçage proposés présentent de très nombreux risques, notamment la possibilité pour des tiers d'accéder à des données privées (contamination, déplacements, horaires d'activité, etc.) ou celle de fausser les données du système pour faire croire à des contaminations massives ou à celle de personnes ciblées<sup>6</sup>. On peut bien enten-

<https://cutt.ly/UydBUjm>.

6 | Bonnetain et al., *op. cit.*, <https://cutt.ly/UydBUjm>.

du y ajouter le fait que cette première utilisation d'une technologie de traçage pourrait fort bien ouvrir la voie à d'autres usages, afin de se prémunir d'autres épidémies, moins sévères mais tout de même préoccupantes<sup>7</sup> ou d'autres dangers liés à la proximité, par exemple celle de condamnés en liberté conditionnelle ou de personnes radicalisées. L'idée n'est bien entendu pas de dire qu'il n'y a qu'un pas pour passer d'une application à l'autre, mais bien que le mouvement ainsi entamé pourrait nous mener bien loin de la situation actuelle, par exemple au bénéfice d'un futur (et inévitable) moment d'émoi collectif autour d'un drame de la libération conditionnelle.

Cela étant, il ne faudrait pas amplifier le caractère inédit de la situation, puisque nous passons notre temps à semer derrière nous des traces numériques, indiquant nos activités, nos localisations, nos réseaux sociaux, nos opinions et préférences, etc. Les systèmes de détection automatisés – enregistrement des données de connexion internet et de téléphonie, localisation par le moyen des antennes-relais des opérateurs de téléphonie mobile, données des caméras de surveillance, etc. – mais aussi notre usage frénétique des réseaux sociaux assurent la constitution de ce qu'on a appelé un « double numérique » qui rend particulièrement relative la notion de vie privée<sup>8</sup>.

Ce constat un rien désabusé n'implique pas pour autant qu'il faille dédaigner tout souci de ce qu'il advient de nos données, ni que nous devions disséminer plus encore nos données dans la nature. Pourtant, malgré une situation

de départ problématique et des perspectives fort inquiétantes, il semble que la collecte massive de données de traçage nous inquiète moins que la perspective d'une prolongation du confinement.

### La mobilité, ma liberté ?

Pourquoi ? Notre hypothèse est que cela est dû au fait que la mobilité nous apparaît tellement précieuse que son coût nous semble dérisoire en comparaison. Une fois de plus, dans une société aujourd'hui accoutumée à penser la mobilité comme une valeur cardinale, voire comme un donné, comme une composante de la vie même, les sacrifices faits en son nom apparaissent bien légers. C'est d'autant plus le cas que nous identifions encore la mobilité à la liberté.

Dès lors, être « libre de se mouvoir », fût-ce pour se rendre sur son lieu de travail, nous apparaît comme un gain considérable.

Par ailleurs, sans doute notre insensibilité aux conséquences du traçage est-elle liée au fait que celui-ci est bien plus discret que le confinement. S'opposent en effet ici deux relations radicalement différentes au contrôle de l'usage de l'espace. Dans le confinement, des murs sont visibles, des périmètres sont déterminés et des instances sont mobilisées pour en contrôler le respect. Certes, il est possible de jouer avec les limites, de sortir sous de fausses excuses, de compter sur l'indulgence ou l'indifférence des forces de police ou de ne pas respecter les règles de distanciation sociale, mais il n'en reste pas moins qu'à chaque moment, la conscience est claire des limites dans lesquelles nous sommes censés nous mouvoir. Chacun a entendu parler d'amendes infligées à des contrevenants, de courses-poursuites (éventuellement fatales) ou, plus simplement, a été confronté à des remarques acerbes de proches ou à des remontrances des responsables de la sécurité

7 | On peut notamment penser au fait que, la couverture vaccinale baissant dans la population, il pourrait être tentant de lutter par ce moyen contre la résurgence d'épidémies, par exemple de rougeole.

8 | Francis V., « Du Panopticon à la "Nouvelle Surveillance" : Un examen de la littérature anglophone », *Revue de droit pénal et de criminologie*, n° 11/2008, p. 1025-46.

de supermarchés. Le confinement est visible et nous confronte directement à l'appauvrissement de notre mobilité.

À l'inverse, la mobilité monitorée a toutes les apparences de la normalité. De manière invisible, des données sont collectées et ce n'est que rétrospectivement que surviennent les contradictions. Le trajet que l'on a effectué en voiture avec un aimable collègue était fort agréable, l'apéritif pris avec un ami fut un moment de détente, et ce n'est que six jours plus tard que l'on se rend compte que c'étaient de fort mauvaises idées. L'expérience en question, en outre, n'est pas commune, mais individuelle, dépourvue de signification collective évidente. Quant à l'usage ultérieur fait de nos données, la plupart du temps, nous n'en sommes même pas conscients.

Il faut bien entendu ajouter à cela la similarité de ces outils avec tant d'autres que nous utilisons au quotidien et dont nous avons parlé ci-dessus.

### **Des mobilités inégales**

On l'aura remarqué : les systèmes de traçage ne sont pas dénués de tout impact sur la mobilité, puisqu'ils ont pour objectif d'identifier des individus pour les soumettre à une quarantaine. Ce faisant, s'inverse le rapport à la mobilité : ce n'est plus, comme en temps de confinement, la mobilité qu'il faut justifier, comme exception à la règle de l'immobilité et de l'isolement, c'est désormais l'immobilité qui doit l'être, dans un contexte où les mobilités sont à nouveau autorisées, voire obligatoires.

Tout n'est pourtant pas si simple. Ainsi le déconfinement que l'on nous annonce est-il, en toute logique, phasé. Et l'on ne peut que constater qu'il privilégie la restauration des mobilités à finalité économique sur celle des mobilités sociales et familiales : on retournera au travail avant d'aller visiter ses proches. Dès lors, un

confinement partiel demeurera, les mobilités professionnelles semblant plus légitimes que les autres. Pour ceux qui sont sans emploi – les chômeurs, les retraités, certains handicapés, etc. – cela peut signifier qu'ils demeureront immobilisés.

Il est du reste possible – probable ? – qu'une reprise de l'épidémie nous oblige à suspendre le processus de déconfinement, et donc à maintenir, pendant une période indéterminée, des restrictions à certaines mobilités. Il est donc possible que, pendant un long moment, nous vivions simultanément sous des régimes de confinement et de traçage.

Ce fait nous renvoie à la nécessité d'une réflexion sur nos mobilités et sur leur hiérarchisation. Pour ce faire, l'expérience du confinement peut être précieuse et nous aider à nous interroger.

En nous enfermant peu ou prou, de quoi le confinement nous a-t-il soulagés ? Quelle est la part des mobilités par lui abolies qui nous était imposée ? Quelle est celle que nous désirions ? À l'inverse, quelles mobilités réinstaurées sont-elles émancipatrices ou bienfaitantes et lesquelles représentent-elles le retour sur nos épaules d'une charge ? À un niveau plus global, on pourrait se demander quelles sont les catégories de la population qui peuvent continuer de jouir de mobilités épanouissantes et quelles sont celles qui se trouvent prises dans de forts jeux de contrainte. Il s'agit donc de penser à deux niveaux : à celui de l'individu, avec la question de l'émancipation et de l'aliénation par la mobilité, et à celui de la société, avec la problématique de la justice sociale dans l'accès aux mobilités émancipatrices et dans la répartition des mobilités aliénantes.

Ces questions, somme toute, ne devraient rien avoir de neuf. Elles devraient procéder d'une saine et générale réflexion sur le rôle des mo-

bilités et immobilités dans nos émancipations et asservissements et sur la juste répartition de leur charge au sein de la population. Il se fait cependant que nous avons rarement l'occasion de vivre une sorte d'expérience sociale à grande échelle. Il se pourrait bien que la période actuelle joue le rôle d'un révélateur des jeux d'aliénation et d'émancipation qui se jouent autour de la question de mobilité et d'immobilité. Si c'était le cas, nul doute que la mobilité serait appelée à devenir un enjeu de luttes sociales et donc à se voir enfin politisée, plutôt qu'aseptisée par des odes à notre inédite liberté ou à notre grisante rapidité. Encore faudrait-il, pour cela, que nous ne cherchions pas, sitôt l'alerte passée, à regagner le giron rassurant de nos certitudes mobilitaires. De ce point de vue, on peut se demander s'il faut souhaiter que la crise actuelle passe rapidement ou si l'on doit plutôt appeler de ses vœux une prolongation de l'expérience favorable aux prises de conscience.